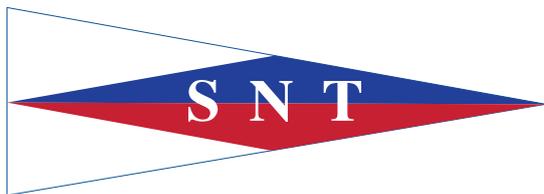




Mardi 20 mai 2014 au départ de La Trinité sur Mer



Course Mini 6.50 de 500 milles en solitaire

AVIS DE COURSE

1 Organisation

L'épreuve «**Mini en Mai**» est organisée par la **Société Nautique de La Trinité sur Mer (SNT)** du samedi 17 mai 2014 au samedi 24 mai 2014, en partenariat avec la **Classe Mini**, avec le soutien de la ville de **La Trinité sur Mer**, du **Port de La Trinité sur Mer** et des collectivités territoriales sous l'égide de la F.F. Voile.

2 Règles

La course sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (ISAF) 2013 - 2016.
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisés en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- Les règlements fédéraux
- La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
- Les RSO (Réglementation Spécifique Offshore) en vigueur - Épreuve de catégorie 3.
- Le règlement Mini en vigueur (édition en vigueur).



En cas de traduction de cet avis de course, le texte en français prévaudra.

3 Publicité

La «carte pour l'autorisation de port de publicité 2014 » délivrée par la **F.F.Voile** ou l'Autorité Sportive de leur pays est obligatoire pour les bateaux arborant de la publicité individuelle pendant la course.

En application de l'article 20.4 du règlement de publicité (ISAF) chaque bateau devra à la demande de l'organisation apposer la publicité fournie par l'organisation lors de l'inscription. La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

4 Admission

La course **Mini en Mai** est ouverte aux voiliers conformes au règlement et à la jauge Mini 2014.

L'épreuve compte pour une distance de **500 milles**, elle est classée de **niveau B** par la Classe Mini.

Les voiliers sont menés **en solitaire** par un skipper ayant été admis à participer par l'organisateur, les Autorités sportives et maritimes (Cf. **Règlement Mini, article R2**).

En accord avec **l'article R8 du Règlement Mini**, les skippers doivent avoir fini une course de niveau B ou C dans les 5 dernières années pour être admis.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à la **SNT**, accompagné des frais d'inscription (voir modalités de règlement chap. 5).

Tous les participants doivent être en possession de leur licence **FFVoile** ou du certificat de l'Autorité Sportive de leur pays (+ cachet du médecin ou certificat médical).

Les concurrents licenciés hors **FFVoile** doivent fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile à hauteur de 1.500.000 €.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (R.76 des RCV 2013 - 2016).

5 Inscription

Les inscriptions sont ouvertes à partir du **15 janvier 2014**. La date de référence des inscriptions est fixée au **28 février 2014**, toutes les inscriptions reçues avant seront enregistrées à cette même date.

Le nombre d'inscrits est limité à **50 bateaux**.

Les droits d'inscription sont de **350 €** (dont 80 € de frais de dossier non remboursables).

- Minorés de **70 €** si le bateau participe également à l'Armen Race 2014
- Majorés de **70 €** pour une inscription tardive (après le 20 avril 2014)

La fiche d'inscription complétée et signée devra être renvoyée à la **SNT**.

Aucun dossier d'inscription ne sera pris en compte avant la publication du présent Avis de Course

Pour que l'inscription soit prise en compte (y compris en liste d'attente) à la date du cachet de la poste, il est impératif que :

- Les rubriques mentionnées « obligatoires » de la fiche d'inscription soient renseignées.
- Les droits d'inscription soient acquittés selon les modalités indiquées sur la fiche d'inscription

Les règlements seront encaissés à partir du **28 février 2014**

Désistements : « Les annulations d'inscription moins d'un mois avant la date prévue du départ, non justifiées par un cas de force majeure, entraîneront la perte définitive des droits d'inscription » ([Article R-14-a du Guide Mini 2014](#))

Cette règle s'applique également aux concurrents figurant en liste d'attente.

Outre la perte des droits d'inscription, Il s'expose aux sanctions fixées par les règles [R-14-c-1](#) et [R-14-c-2](#) du [Guide Mini 2014](#):

Il appartient à chaque concurrent de suivre l'évolution de son dossier et de provoquer en temps utile les interventions des équipes d'organisation.

6 Accueil

La **SNT**, la **Mairie**, le **Port** et les différents partenaires de la course mettent en œuvre les conditions d'un accueil de qualité pour l'ensemble des concurrents de La Mini en Mai

6.1 Place de port

Les bateaux inscrits à La Mini en Mai sont accueillis gratuitement au port de La Trinité sur Mer sur les périodes suivantes :

Mini Mai Solo 500 :	Du dimanche 11 au dimanche 25 mai 2014
Double 300 (Armen Race) :	Du dimanche 25 mai au samedi 7 juin 2014
Mini en Mai complète :	Du dimanche 11 mai au samedi 7 juin 2014

- ✓ *Dans la mesure du possible, il est demandé de prévenir le port de la date et l'heure prévue d'arrivée*
- ✓ *Dans tous les cas, il est obligatoire pour chaque bateau concurrent de se déclarer au bureau du port dans les plus brefs délais après son arrivée.*
- ✓ *Les concurrents devront notamment rester joignable et suivre les instructions indiquées par les services du port pendant toute la durée du séjour de leur bateau.*

6.2 Manutentions

Les grutages sont à la charge des skippers.

La **SNT** a négocié des conditions spécifiques avec le Port de La Trinité sur Mer concernant les manutentions et le stockage des remorques. Prendre contact avec le **Port de La Trinité** pour toute information concernant les manutentions.

7 Jauge

Les bateaux doivent être conformes à la **Jauge Mini 2014**.

Une session de jauge pourra avoir lieu à **La Trinité sur Mer** pendant la période d'accueil des bateaux. Pour faire jauger votre bateau, vous devez prendre contact avec la **Classe Mini**.

8 Équipement de sécurité

L'armement des bateaux devra répondre aux exigences de la **Classe Mini** à la date de départ de la course (**Tableau E-10 guide Mini 2014**).

8.1 Contrôles

Des visites de contrôles seront organisées du vendredi 16 au lundi 19 mai, la présence du skipper est obligatoire.

Un calendrier pour la prise de rendez-vous sera envoyé à tous les concurrents la semaine avant le début de la période d'accueil, il est recommandé de l'utiliser.

8.2 Pharmacie

La trousse à pharmacie minimale devra correspondre à minima à la dotation médicale pour un éloignement à **moins de 200 milles** d'un abri disponible sur le [site](#) de la Classe Mini. (cf. **règlement Mini, article R-E-11**)

9 Parcours

Départ et parcours en baie de Quiberon – Bretagne sud - Mer d'Iroise – estuaire de la Gironde – Arrivée en baie de Quiberon

Des parcours de substitution pourront être mis en place en fonction des aléas météo.



Le détail des parcours, la liste des cartes obligatoires et les documents relatifs aux contrôles de sécurité seront mis en ligne sur le site de la course quelques semaines avant l'épreuve.

10 Programme

La phase préparatoire du départ de la **Mini en Mai** se fera au port de la Trinité-sur-mer

Le programme est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météo, notamment le départ, qui pourrait être donné à partir du **dimanche 18 mai**. Le début de la période des contrôles de sécurité serait alors avancé en fonction de la présence des concurrents.

Dimanche 11 mai	10h00	Début de la période d'accueil gratuit des bateaux
Vendredi 16 mai	10h00	Début des contrôles de sécurité.
	18h00	Confirmation des inscriptions à la SNT
	18h00	Date limite d'arrivée obligatoire des bateaux et des skippers (ou du représentant du skipper) – signature de la fiche d'arrivée à la SNT
Du samedi 17 au lundi 19		Contrôles de sécurité.
		Confirmation des inscriptions à la SNT
Lundi 19 mai	18h00	Briefing général à la SNT Émargement – présence obligatoire du skipper
Mardi 20 mai	08h30	Briefing météo à la SNT Émargement – présence obligatoire du skipper
	11h00	Départ en Baie de Quiberon
Samedi 24 mai	18h00	Proclamation des résultats
	20h00	Soirée des équipages
Dimanche 25 mai		Journée de réserve
		Fin de la période d'accueil de la Mini Mai Solo



Les concurrents devront informer l'organisateur et le port avant le départ sur leurs intentions de stationnement du bateau après la course.

11 Date limite d'arrivée

Les bateaux et les skippers devront être à la disposition de l'organisateur au plus tard le vendredi 16 mai à 18h00 à La Trinité sur Mer.

Le skipper (ou son représentant) devra, dans ce délai, signer la fiche d'ouverture de dossier d'inscription au secrétariat de la course pour attester de sa présence ainsi que de celle de son bateau à La Trinité sur Mer.

✓ *La procédure d'arrivée, un plan du port et la liste des contacts utiles seront mis en ligne sur le site de la SNT quelques semaines avant l'épreuve.*

Passée cette date, les pénalités financières suivantes pourront être appliquées : 80 € les premières 24 heures, puis 160 € pour le second jour de retard (cf. règlement Mini, article R-14-b).

Le produit de ces pénalités sera versé à une association de sauvetage en mer.

Les bateaux et les skippers qui ne seront pas présents à La Trinité sur Mer le dimanche 18 mai à 12H00 pourront ne pas être autorisés à prendre le départ.

12 Classements

Il sera effectué un classement Proto et un classement Série. Ils seront effectués en temps réel, en tenant compte des éventuelles pénalités ou bonifications.

13 Prix

Les Trophées de l'épreuve seront remis au vainqueur de chaque série.

14 Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant d' 1,5 million d'Euros pour la compétition.

(Les concurrents licenciés hors **F.F.Voile** doivent fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile à hauteur de 1 500 000 € - Guide Mini R-12)

15 Obligation de représentation des concurrents

Les concurrents devront être présents aux briefings et réceptions officielles (celles figurant au programme officiel annoncé le vendredi 16 mai) – Les concurrents pourront être pénalisés pour toute infraction à cette règle.

16 Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'organisateur et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer - sans compensation et à quelque moment que ce soit - des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même.

Ceci, sur tous supports liés à l'épreuve « **La Mini en Mai** » pendant la période de la compétition ou pour la promotion de celle-ci et des suivantes.

17 Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquences, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage.



18 Contacts



SNT

BP 19 - Cours des Quais
56470 La Trinité sur Mer - France
Tél : +33 (0)2 97 55 73 48
Fax : +33 (0)2 97 55 85 78

accueil@snt-voile.org

<http://www.snt-voile.org>



Classe Mini

Bâtiment Glorieux 2
Base des Sous-marins
56100 Lorient - France
Tél: 33 (0)2 97 55 89 54

contact@classemini.com

www.classemini.com



Port de La Trinité sur Mer

Cours des Quais
BP 12
56470 La Trinité sur Mer
Tél. 02 97 55 71 49
Fax 02 97 55 86 89

[trinite-sur-](mailto:trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr)

mer@compagniedesportsdumorbihan.fr

www.compagnie-des-ports-du-morbihan



Le Guide Mini 2014 comprenant le règlement Mini 2014 est disponible sur le site de la Classe Mini.